



SYNTHÈSE

Programme local de prévention
des déchets ménagers et
assimilés 2017-2022

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

6 ans d'actions avec le SYVEDAC



Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets

Chaque geste compte

Coûts de collecte et de traitement, impact sur l'environnement, préservation des matières premières : la réduction de nos déchets n'est plus une option, c'est une nécessité. Elle est au cœur de l'action du SYVEDAC, engagé depuis de nombreuses années dans cette dynamique, qui va dans le sens d'un développement plus responsable et d'une économie circulaire, qui profite à tous, localement.

Après le programme local de prévention des déchets pour 2011-2015, notre syndicat a poursuivi son action avec un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 2017-2022 et un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) engagé pour 2019-2022 avec l'ADEME.

Les résultats sont encourageants, mais nous devons poursuivre nos efforts communs. Chaque geste compte pour construire, ensemble, un avenir plus durable.

Olivier PAZ

Président du Syvedac



LE SYVEDAC, UN SYNDICAT ENGAGÉ

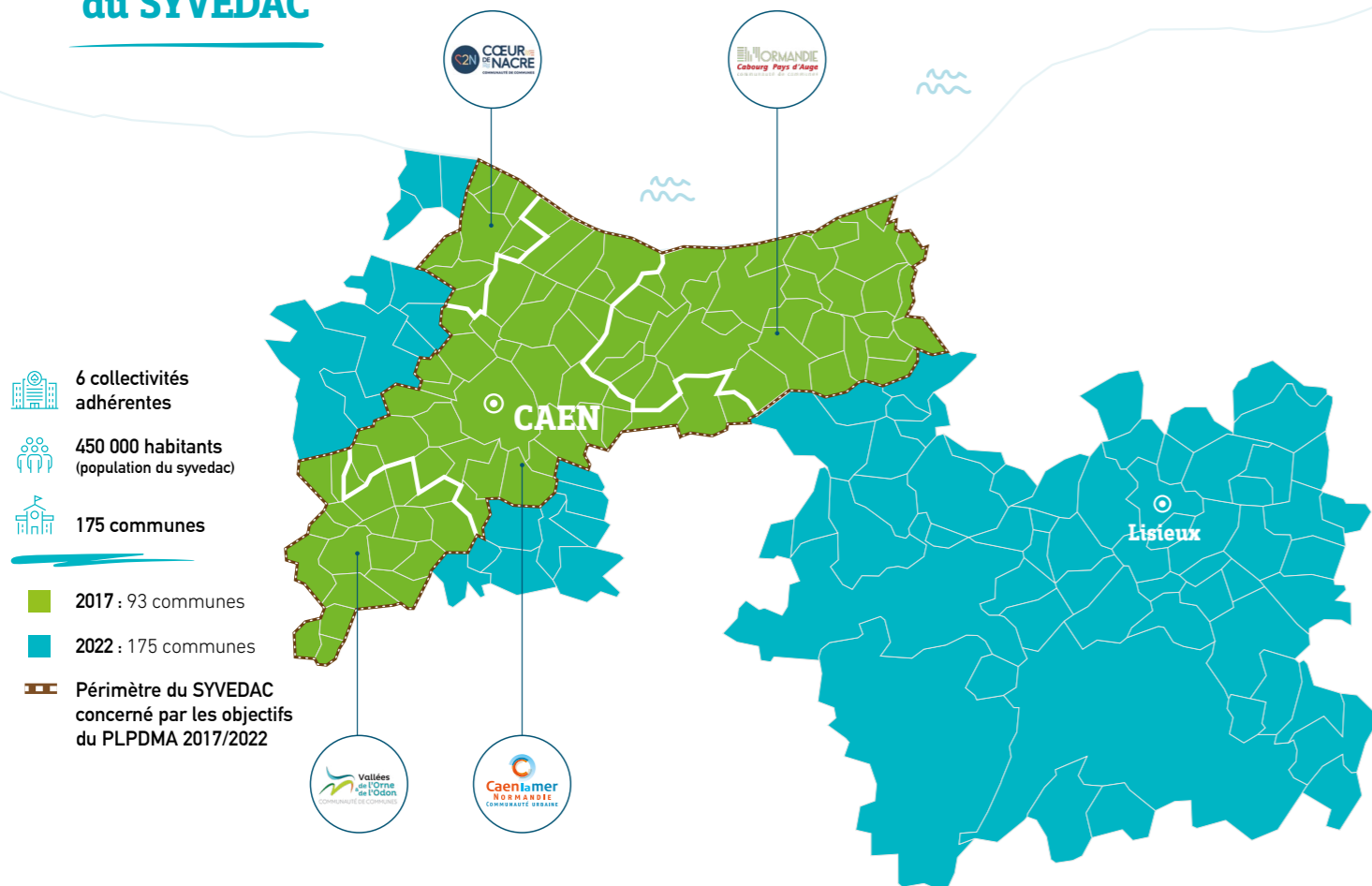
Le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) assure, pour ses collectivités adhérentes, une mission primordiale : le traitement des ordures ménagères, des emballages et papiers, du verre, des encombrants et des résidus de jardin ainsi que leur valorisation dans des équipements dédiés.

Acteur majeur de la gestion des déchets à l'échelle locale, le SYVEDAC est aussi investi dans la prévention des déchets et la sensibilisation des habitants aux enjeux de réduction et de tri des déchets. Il mène, dans ce sens, de nombreuses initiatives en direction des publics (animations pédagogiques, stands d'information, etc.).

C'est dans ce contexte que le SYVEDAC a porté, en étroite collaboration avec ses collectivités adhérentes, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) entre 2017 et 2022.

Une période pendant laquelle le syndicat a, en même temps, largement étendu son périmètre d'intervention, intégrant plus de 77 communes supplémentaires. Désormais, le SYVEDAC compte 6 collectivités adhérentes, qui regroupent 175 communes, soit près de 450 000 habitants, pour lesquels nous œuvrons au quotidien.

Territoire du SYVEDAC



Le programme du Syvedac

5 PRIORITÉS

Objectif : réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2017 et 2022, soit près de 70 kg de déchets produits en moins par un habitant en 2022 (par rapport à 2016, année de référence).

Pour y parvenir, notre syndicat s'est fixé 5 priorités :



Lutter contre le gaspillage alimentaire



Encourager la gestion de proximité des biodéchets



Donner une seconde vie aux déchets occasionnels



Renforcer ses actions pour réduire la production de déchets



Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Résultat : chaque habitant a réduit ses déchets de 69,7 kg, ce qui représente une baisse de 10 %. L'objectif est donc atteint !

Nos efforts doivent désormais se poursuivre : encore aujourd'hui, 63 % en moyenne des déchets qui terminent dans nos poubelles grises n'ont rien à y faire (déchets compostables, verre, cartons, etc.). La réduction et le tri des déchets restent des défis, que nous relèverons ensemble !

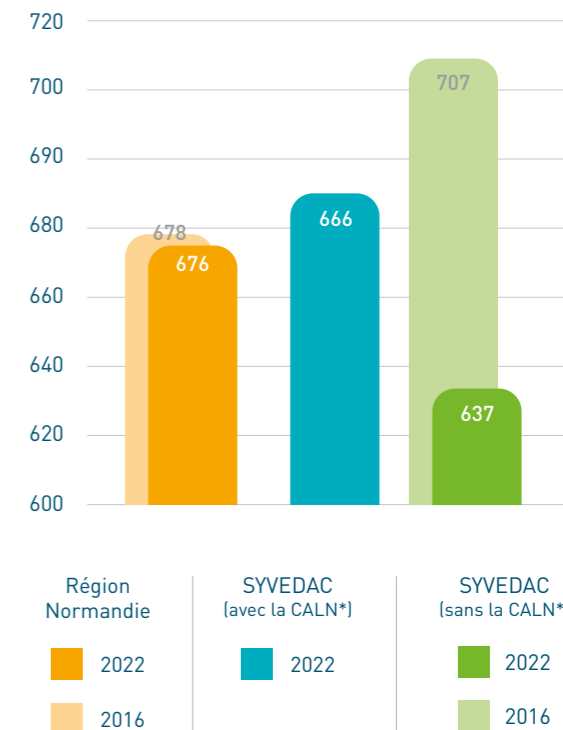
FOCUS

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les déchets ménagers ou assimilés (DMA) sont collectés par les collectivités territoriales. Ils comprennent les ordures ménagères, les emballages, les papiers, les emballages en verre, les résidus de jardin, les encombrants et les déchets de déchèteries. S'y ajoutent également les déchets des activités économiques qui ne nécessitent pas de traitement particulier (comme ceux des commerces par exemple). Les DMA sont produits à 80 % par les ménages et représentent 12 % des déchets produits en France, selon le rapport annuel public 2023 de la Cour des comptes.

La production de DMA en 2016 et 2022

En kg/hab (population INSEE)



* CALN : Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

LE SYVEDAC EMBARQUE LES RESTAURANTS SCOLAIRES AVEC LUI

> En France, on estime que 10 millions de tonnes de nourriture par an - 380 000 tonnes en Normandie - terminent à la poubelle. **Sur le territoire du SYVEDAC, ce sont 9 % d'aliments consommables qui sont jetés au fond des bacs gris***. Un gaspillage autant alimentaire, qu'économique, écologique et social. Face à ce fléau, **le SYVEDAC a accompagné des projets locaux** (comme les Léopards du tri, services civiques de la Région Normandie) et **sensibilisé le grand public** via des animations.

Il a aussi et surtout **mobilisé les acteurs de la restauration collective et en particulier scolaire**.

Dans les établissements volontaires, le SYVEDAC a établi un diagnostic, avant de rencontrer les responsables de la restauration, de l'animation et les élus pour étudier, ensemble, les actions à mener.

* Voir schéma page 7



BERNIÈRES-SUR-MER : mieux on sert, moins on en perd !

Le restaurant scolaire de Bernières-sur-mer a engagé une démarche plurielle pour réduire le gaspillage alimentaire, avec le concours du SYVEDAC : carnet de bord pour suivre de près les menus plébiscités ou non par les enfants, découpage des fruits par le personnel, présentation des plats, décoration de la salle... Résultat : l'établissement a atteint le seuil de 58 grammes de nourriture gaspillée en moyenne par élève et par repas, contre près du triple dans d'autres établissements fournis par le même prestataire.

Le PLPDMA en chiffres

22
restaurants scolaires
accompagnés et réduction
moyenne de **40 %** du gaspillage

170
animations scolaires
menées avec l'association
CPIE Vallée de l'Orne

14
animations grand public
(près d'un millier de personnes
sensibilisées)

9
EHPAD
accompagnés dans le cadre
d'une convention avec
l'association CREPAN - France
Nature Environnement

COMPOSTEZ, C'EST GAGNÉ !

> Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Avec le PLPDMA, **le SYVEDAC et ses collectivités adhérentes ont largement anticipé cette réglementation, en distribuant des composteurs individuels et en installant une cinquantaine de sites de compostage partagé** en pied d'immeuble et dans les quartiers. Pour les animer et assurer leur bon fonctionnement, le syndicat a, parallèlement, déployé **un réseau de plus de 150 référents bénévoles** chargés d'assurer l'entretien des sites, de garantir leur bonne utilisation et de faire le lien avec les habitants. Un véritable engrais pour la convivialité ! Les référents bénéficient d'une formation suivant un référentiel national, d'un logiciel de gestion simple d'utilisation et peuvent participer à des matinées thématiques pour faire le point et échanger ensemble. **Avec les sites de compostage partagé, ce sont 450 tonnes de déchets qui ont été détournés des poubelles grises et ont pu être valorisées sur toute la durée du PLPDMA !**

Voir schéma page 7

Le PLPDMA en chiffres

+ de
11 500
composteurs
individuels
distribués par les
collectivités adhérentes

90
composteurs
pédagogiques
installés dans les écoles
(de Caen la mer)

55
sites de
compostage partagé

et un réseau de

156
référents
bénévoles
développé
pour leur gestion

200
animations
scolaires

et

98
animations
grand public
sur le thème
du compostage

TÉMOIGNAGE



"Référente d'un site installé en pied d'immeuble par la ville, mon rôle est de veiller à la bonne utilisation du composteur partagé, de répondre aux questions des habitants qui l'alimentent. Lorsqu'il est à maturité, nous nous chargeons aussi, à plusieurs, de son transfert vers un jardin partagé. Grâce au réseau mis en place par le SYVEDAC, tous les référents se retrouvent ensemble régulièrement pour échanger sur leurs problématiques. Nous cheminons ensemble... C'est une véritable équipe !"

Yvette, 67 ans
la Folie-Couvrechef - Caen

Les super-pouvoirs des biodéchets

Les biodéchets sont des déchets biodégradables, issus principalement des résidus de cuisine ou du jardin*. Compostés, ils ont l'avantage de s'éliminer naturellement (par décomposition), tout en nourrissant les sols.

Broyez du vert !

> **Mulching (tonte sans ramassage qui fertilise la pelouse), broyage des branchages à domicile** : après l'arrêt progressif de sa collecte de déchets verts, à partir de 2021, la communauté de communes Cœur de Nacre a testé, en partenariat avec le SYVEDAC, les alternatives possibles comme le broyage.



ADOPTONS LA TECHNIQUE DES 5 R

> Un appareil électroménager qui ne fonctionne plus, des objets qui prennent la poussière, des vêtements trop petits qui attendent dans le placard... Avant de les jeter, adoptons la technique des cinq «R» (Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler, composteR). Elle consiste tout simplement à se demander notamment s'ils peuvent être réparés, revendus ou même donnés. **Le réemploi, la réutilisation ou la réparation participent pleinement à la réduction des déchets.**

Dans le cadre du PLPDMA, le SYVEDAC a sensibilisé le grand public à cette forme d'économie circulaire avec des **journées "Utilotroc"**, des bourses d'échanges d'objets de seconde main organisées directement en

déchèterie.

Les collectivités adhérentes ont aussi installé **4 locaux de réemploi**. Trois ont été créés dans les déchèteries de Caen la mer et permettent au public de déposer des objets en bon état, qui seront revendus ensuite par la Coop 5%. Ces points de collecte ont permis, en 4 ans, de donner une seconde vie à 106 tonnes de "déchets"... Un quatrième local de réemploi a ouvert ses portes à Périers-en-Auge, grâce à l'installation d'une ressourcerie, l'Auguste recyclerie bâtisseur, largement soutenue par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Le PLPDMA en chiffres

41 journées Utilotroc organisées



4 locaux de réemploi installés dans les déchèteries



CHANGEZ D'R, LE SALON DU ZÉRO DÉCHET

Le SYVEDAC a organisé une manifestation éco-responsable le samedi 18 juin 2022 à la Grande Halle de Colombelles : **Changez d'R !**

Objectif : rassembler le grand public autour d'une action collective, festive et artistique, dont le thème central s'articule autour de la réduction et du tri des déchets : Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler et composteR.

Cette première édition a attiré plus de 300 visiteurs qui ont pu participer aux animations proposées par les 40 structures locales présentes.



APPRENDRE À CONSOMMER DIFFÉREMMENT AVEC LE SYVEDAC

> **Qu'est-ce qui est encore mieux que de réduire ses déchets ?** Tout simplement ne pas en produire ! Plus de la moitié des déchets ménagers et assimilés finissent incinérés ou enfouis en décharge* chaque année en France. Une seule recette pour cela : changer nos modes de consommation. Dans cette optique, le SYVEDAC a, pendant toute la durée de son PLPDMA, renforcé le **dispositif "stop pub"**, impulsé de bonnes pratiques en entreprise et sensibilisé le public aux **achats pauvres en déchets d'emballage**.

Le syndicat a aussi permis à deux assistantes maternelles, une crèche de Saint-Contest et à 38 familles de **tester l'utilisation de couches lavables**, en partenariat avec l'association La Régie de Quartier du Chemin Vert... Une perspective intéressante lorsqu'on sait qu'un enfant peut utiliser jusqu'à une tonne de couches jetables avant de devenir propre.

Le PLPDMA en chiffres

39 520 autocollants "ACTION STOP PUB" distribués

54 989 personnes sensibilisées aux achats pauvres en déchets d'emballage



1 opération de prêt de couche lavable

50 familles "Zéro déchet" recrutées

50 familles volontaires pour changer

> En 2021, le SYVEDAC a lancé un appel à candidatures afin de recruter 50 familles volontaires pour être accompagnées dans la réduction de leurs déchets. Pas moins de 370 foyers ont répondu à l'appel ! Après un diagnostic (basé sur des pesées de leurs poubelles grises, jaunes et du verre), les familles ont pu bénéficier d'un kit zéro déchet et d'ateliers thématiques pour s'initier aux bonnes pratiques. En moyenne, elles ont réduit leurs déchets de 30 % en 5 mois, soit l'équivalent de 10 kg par personne en 1 an !



TÉMOIGNAGE

"Sensibles à la réduction des déchets, nous avons vu dans l'opération du SYVEDAC une occasion d'aller plus loin. Nous avons mis en place des choses simples - remplacer l'essuie-tout par des tissus lavables, opté pour les achats en vrac, installé un compost - tout en bénéficiant de conseils et d'ateliers thématiques. Les résultats ont été rapides, sans trop de contraintes : notre famille a réduit ses déchets de moitié en six mois... On se rend compte de l'impact que cela peut avoir à l'échelle d'une ville !"

Julien, 35 ans
May-sur-Orne

Sur l'année 2023, chaque habitant du territoire du SYVEDAC a produit en moyenne :

- 9 % | Gaspillage alimentaire : 22,3 kg
- 21,3 % | Compostable à domicile : 52,8 kg
- 26 % | Collecte sélective : 64,4 kg
- 4,4 % | Verre : 10,9 kg
- 2,9 % | Déchèterie : 7,2 kg
- 36,4 % | Déchets résiduels : 90,2 kg



DES COLLECTIVITÉS QUI S'ENGAGENT

> En matière de réduction des déchets, les collectivités ont un devoir d'exemplarité. Le SYVEDAC leur a proposé, à partir de 2021, **une charte à travers laquelle elles s'engagent pour réduire encore leurs déchets** en désignant trois structures municipales (la mairie, une école, et une autre structure au choix) sur lesquelles faire porter leurs efforts. Cinq communes l'ont signé entre 2021 et 2022. Pour chacune, **le SYVEDAC est allé à la rencontre de l'ensemble des agents communaux, afin de les sensibiliser et de les initier aux bonnes pratiques.**



des déchets, dispositifs de nettoyage (gants et pinces)... Ces derniers remportent un franc succès depuis leur mise en place, avec un nombre de demandes qui augmente d'année en année.

Parallèlement, le syndicat propose à tous les organisateurs d'événements sportifs, culturels et associatifs - dont les collectivités - **des kits pour des manifestations plus responsables** : vaisselle et gobelets lavables, double collecteurs permettant le tri



Le PLPDMA en chiffres

+ de
2700
agents et
241

administrations sensibilisés

5

collectivités signataires

de la charte d'éco-exemplarité entre 2021 et 2022

464

prêts d'éco-kit

(vaisselle, double collecteurs, kit de nettoyage) pour les événements sur le territoire



Cœur de Nacre se met à la tarification incitative

La communauté de communes Cœur de Nacre a mis en place la tarification incitative des déchets, inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Celle-ci est calculée sur le volume de déchets produits par les ménages, afin de les inciter à les réduire grâce, notamment, à des modes de consommation et de tri plus responsables. Depuis sa mise en place, la communauté de communes a constaté une progression des gestes de tri (+34 % d'emballages et 42 % de verre triés) et une augmentation des demandes de composteurs (+ 226 %).

La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a de son côté adopté ce financement incitatif depuis 2013.

Syvedac

9, rue Francis de Pressensé
14 460 Colombelles

02 31 28 40 03
contact@syvedac.org

